

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2022

Présents : Alain DOSSO – Rémi FOULON – Eric MAITROT – Evert ARRIVE – Valérie BAILLEUX RAMEAU – Romaric FOULON – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT-Grégoire VENTURI.

Absents / Excusés : Rémy DOSSO - Amélie FEUVRIER VENTURI.

Pouvoirs: Rémy DOSSO donne pouvoir à Alain DOSSO – Amélie FEUVRIER donne pouvoir à Valérie BAILLEUX RAMEAU

Le Maire ouvre la séance par une minute de silence en mémoire de Mme Colette MAILLOT décédée en décembre 2021 et Conseillère Municipale durant un mandat de 2008 à 2014.

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2021. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Poste d'Adjointe Technique :

Dans sa délibération du 13 mars 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'engager Mme Vanessa SANTIAGO, à compter du 1^{er} avril 2021, en contrat à durée déterminée de 1 an, pour une durée de 1h30 par semaine à l'indice IM330.

Afin d'envisager un prolongement de contrat, le Maire a pris contact avec Mme SANTIAGO, celle-ci lui précise qu'elle a trouvé un emploi sur Châtillon et qu'elle n'habite plus La Chaume et pour ces motifs ne souhaite pas renouveler son contrat.

Le Conseil propose de se rapprocher des communes avoisinantes et de rechercher une personne pour occuper ce poste.

Commission de contrôle des listes électorales :

Lors de sa délibération du 25 septembre 2020, le Conseil Municipal avait désigné Mme Nadine RAIMBERT en tant que membre du Conseil Municipal, avait renouvelé Madame Sophie MAITROT comme délégué du Préfet et nommé 3 personnes (Mmes Céline ESPRIT, Nadège PERRIN et M Patrice FOURNIER) parmi lesquels le Tribunal de Grande Instance avait retenu Mme Céline ESPRIT pour siéger dans la commission.

Il est souhaitable que ces personnes résident sur la commune pour faciliter la bonne tenue de la commission, à cette fin, il est proposé de remplacer Mme Sophie MAITROT (ne résidant plus sur la commune) et de nommer 3 personnes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Mmes Christine GARCIA, Nadège PERRIN, et M Patrice FOURNIER, parmi lesquels le Préfet nommera un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Comptes Administratifs 2021 :

Dans l'attente des comptes administratifs définitifs, le Maire dresse la situation comptable de la commune :

- Budget forêt :

Recettes de fonctionnement :	156 900,09
Dépenses de fonctionnement :	10 514,57
Résultat de fonctionnement :	146 385,22
Recettes d'investissement :	10 772,65
Dépenses d'investissement :	19 963,65
Résultat d'investissement :	- 9 191,00
Report Fonctionnement n-1 :	146 832,65
Report Investissement n-1 :	- 9 838,86
Solde budget forêt :	274 188,01

- Budget commune :

Recettes de fonctionnement :	85 504,59
Dépenses de fonctionnement :	119 881,07
Résultat de fonctionnement :	- 34 376,48
Recettes d'investissement :	37 410,10
Dépenses d'investissement :	24 154,53
Résultat d'investissement :	13 255,57
Report Fonctionnement n-1 :	25 675,11
Report Investissement n-1 :	- 15 505,68
Solde budget commune :	- 10 951,48
<u>Solde budgets confondus :</u>	263 236,53

Débat d'orientation budgétaire :

1° Vote des taux :

Le maire informe les Conseillers Municipaux que suite à la réforme de la taxe d'habitation, cette année, elle sera remplacée par un produit de foncier bâti départemental équivalent, sachant que cette réforme vise les habitations principales il n'est pas connu, à ce jour, l'affectation des produits liés aux habitations secondaires.

En conséquence, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, de voter les taux comme suit :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
Taxe habitation part communale	7,50 %	0,00 %	0,00 %
Taxe habitation part départementale	5,81 %	0,00 %	0,00 %
Taxe foncière non bâti	23,77 %	23,77 %	23,77 %
Taxe foncière bâti	13,97 %	13,97 %	13,97 %
Taxe foncière bâti part départementale	0,00 %	21,00 %	21,00 %
CFE	19,02 %	19,02 %	19,02 %

1° Budget Bois :

Il est décidé de budgéter les travaux de dégagement de la parcelle 4 pour un montant de 13 220€, toutefois ces travaux pourront faire l'objet d'un report en 2023 en fonction de l'exploitation de la coupe qui est en cours.

Il est décidé de budgéter la plantation de la parcelle 39 pour un montant de 15 000 € et d'inscrire les subventions attendues à hauteur de 50% (taux de 60% possible). La commission doit revoir le devis pour définir précisément les travaux et les choix des essences.

2° Budget communal :

• Frais de fonctionnement :

- Augmentation chauffage Salle/ Mairie : 750€ en 2020 pour 2 000€ en 2021 voir pour augmentation location jeunes de 50 € à 70 € (le conseil décide de maintenir la location à 50€)
- Bâtiment : mairie (peinture), baisser le plafond ? : à revoir en 2023
- Point à temps : Champs gras (3 000 €), Metrus (3 240€), commelles (750€) à budgéter : la commission devra revoir le prestataire courant avril pour bien définir les travaux.
- Entretien station : Veolia (1830€x2) Castel (3200€) : le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de convention avec la société Véolia.
- Travaux de Sivom : en attente de l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres. Il est actuellement budgéter 15 800 euros (sur la base de 20 000 € de travaux HT subventionnés à 50% + TVA).
- Les participations de la commune aux associations sont arrêtées comme suit par la Conseil Municipal :

	2020	2020 (R)	2021 (P)	
Subv. Coopérative scolaire RPI	200,00	200,00	200,00	
Subv. Association scolaire	200,00	200,00	200,00	
Subv. USCM	50,00	50,00	50,00	
Subv. Don du sang	100,00	100,00	100,00	
Subv. Aube d'or	50,00	50,00	50,00	
Subv. SPA	100,00	100,00	100,00	
Subv. Banque alimentaire	20,00	20,00	20,00	
Subv. Aveugle	20,00	20,00	20,00	
Subv. judo	20,00	20,00	0,00	
Subv. Association des anciens pompiers	300,00	300,00	300,00	
Subv. Exceptionnelle RPI (matériel)	100,00	100,00	0,00	
Divers	40,00	0,00	60,00	
Contributions personnes privés	1 200,00	1 160,00	1 100,00	

• Frais d'investissement :

- Equipement de la salle :
 - a) la commission présente une proposition pour l'acquisition d'une armoire réfrigérée, la fourniture de tables inox et de 2 dévidoirs pour les sanitaires : le Conseil Municipal décide de budgéter 2 000€, un devis devra être établi avec les éléments présentés aux Conseillers qui acceptent en l'état.
 - b) La commission présente une proposition pour l'acquisition de vaisselle pour un montant de 4 400 € TTC. Le Conseil Municipal décide de budgéter 5 000€ pour cette opération. Il est demandé à la commission de reprendre contact avec le fournisseur pour établir un devis

définitif et négocier une meilleure remise. Le Conseil Municipal accepte la signature du devis conforme à ce qui est noté ci-dessus.

- Eclairage public : M Rémi FOULON et Evert ARRIVE ont reçu, le 26 janvier, M Gilles FROMHEIM pour une visite d'étude portant sur le changement d'éclairage public. Il est dénombré 55 points lumineux. Lors de la réunion, il a été précisé que pour la totalité de l'opération, le reste à charge pour la commune serait de 18 000 €. Lors d'un entretien téléphonique entre M Le Maire et M FROMHEIM celui-ci donnait un autre montant de 22500 €. Le Conseil Municipal décide de budgéter la somme de 23 000 € pour ces travaux, il est demandé à M Rémi FOULON de reprendre contact avec M FROMHEIM afin d'avoir un devis chiffré et avoir des explications sur la différence entre les deux montants proposés.
- Protection Incendie : Afin de se mettre en conformité avec la préconisation du rapport DECI, Le Conseil Municipal décide d'accepter les devis suivants de la société Véolia : devis au 6 rue de l'abreuvoir (changement d'un PI défectueux) pour un montant de 2 697,60 € TTC et le devis au 5 grande rue (maillage avec 2^{ème} conduite et remplacement d'un PI) pour un montant de 6 069.60 €. Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2022 et feront l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (taux estimé 30%)

Informations et questions diverses :

- Arbres cimetière : M Jérôme GUENIN a informé le Maire que certains tilleuls de l'allée du cimetière dépérissent. Le Conseil Municipal prend bonne note mais ne souhaite pas intervenir dans l'immédiat.
- Conseil d'école 28 février
- Méthanisation Cérilly : une enquête publique aura lieu de 02 au 31 mars 2022.
- Signalisation des communes adhérentes du parc national : voir avec Romaric FOULON pour emplacement de la signalisation.

La séance est levée à 22h20